



Transcription : Module 4- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration progressive

Bienvenue dans le module 4 "élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration progressive".

Dans le module précédent, nous avons identifié les risques prioritaires. Il est temps maintenant de sélectionner de nouvelles mesures de contrôle ou d'autres améliorations pour remédier à ces risques en intervenant aux étapes du système où celles-ci seraient les plus efficaces.

Dans le module 4, nous allons :

- Considérer les options pour contrôler des risques identifiés ;
- Élaborer un plan d'amélioration progressive ; et
- Mettre en œuvre le plan d'amélioration.

Le principal produit est un plan de mise en œuvre qui doit permettre de protéger les groupes exposés les plus à risque tout au long de la chaîne d'assainissement.

À l'issue du module 3, l'équipe de PGSSA disposera d'une liste complète de dangers et d'événements dangereux classés en fonction de leur niveau de risque.

L'étape 4.1 encourage l'équipe à envisager des options pour contrôler les événements dangereux prioritaires et réduire les risques.

Les options d'amélioration se répartissent dans les catégories suivantes :

- Mesures réglementaires.
- Mesures de contrôle technique.
- Mesures de gestion et de contrôle opérationnel.
- Mesures de changement des comportements.

Je vais expliquer chacune d'entre elles.

Les mesures réglementaires désignent des mécanismes visant à réguler la chaîne des services d'assainissement. Elles comprennent la législation, la réglementation, les normes et les directives. Les domaines qui peuvent nécessiter une législation et une réglementation sont présentés dans les lignes directrices de l'OMS au chapitre 4. Par exemple, pour les toilettes, il peut s'agir d'exigences minimales pour la structure. De même, pour le confinement, il peut s'agir d'un arrêté portant sur l'enregistrement des installations sur site et des licences pour réglementer les prestataires de services de vidange des boues fécales.

Les mesures de contrôle technique, aussi appelées améliorations technologiques, font référence aux travaux de construction ou de rénovation du système d'assainissement. Il s'agit par exemple de la construction ou de la réparation de toilettes dans les ménages ou dans d'autres contextes, de la construction de stations de traitement des boues de vidange et de stations de transfert ou de nouvelles stations d'épuration des eaux usées.

Les mesures de gestion et de contrôle opérationnel font référence aux méthodes, procédures et routines permettant de mener à bien des activités spécifiques afin de contrôler efficacement les risques. Elles comprennent la manière dont les personnes sont organisées et formées pour effectuer leur travail. Les exemples incluent élaboration et application de modes opératoires normalisés et de plans d'intervention d'urgence, la formation à la prestation de services, des méthodes d'irrigation ne nécessitant qu'un contact limité.



Les mesures de changement de comportement sont destinées à favoriser l'évolution des comportements des individus, des ménages, des communautés et des parties prenantes clés impliqués dans le processus d'assainissement. En fonction de la situation spécifique, les comportements désirables de la part des utilisateurs peuvent être les suivants :

- L'abandon de la défécation en plein air et l'adoption d'installations sanitaires sûres.
- Assurer la vidange régulière des installations d'assainissement.
- Se raccorder à un système d'égouts lorsqu'il existe et payer les frais de service.
- Porter un équipement de protection individuelle.

Différentes approches sont utilisées pour modifier les comportements. Elles comprennent des éléments tels que :

- Les approches basées sur l'information, l'éducation et la communication (IEC),
- Les approches basées sur la communauté,
- Les approches basées sur le marketing social et commercial, et
- Les approches basées sur des théories psychologiques et sociales.

Le chapitre 5 des lignes directrices de l'OMS consacre un chapitre entier à ce sujet.

Les systèmes d'assainissement doivent comporter une série de barrières contre différents types de danger. C'est ce que l'on appelle une approche à barrières multiples.

Penchons maintenant sur les options d'amélioration à chaque étape du système d'assainissement

Par exemple, à l'étape des toilettes, nous pourrions proposer l'installation de toilettes à chasse d'eau. Toutefois, cette mesure doit être accompagnée d'autres mesures tel que la formation des maçons pour une installation correcte, un programme visant à encourager l'utilisation et l'entretien régulier des toilettes, et des normes techniques relatives aux matériaux, dimensions et emplacement.

À l'étape de confinement-stockage/traitement, si l'on envisage d'installer des fosses septiques étanches et imperméables, il faudra également créer une base de données des infrastructures d'assainissement sur site pour pouvoir les contrôler, un programme visant à promouvoir la rénovation des fosses non hermétiques, ainsi que des lignes directrices sur l'inspection périodique des systèmes sur site par les autorités compétentes.

En examinant les options d'amélioration au niveau du transport, on peut envisager l'installation de stations de transfert des boues de vidange, la mise en place d'un service téléphonique pour la vidange des fosses septiques, la création d'un programme de protection des consommateurs, et l'octroi de licences aux prestataires de services de vidange.

Lorsqu'il s'agit d'élaborer des solutions d'amélioration à l'étape du traitement, on peut envisager la construction d'une usine de traitement des boues de vidange et l'instauration de modes opératoires normalisés pour l'exploitation et la maintenance du site. Afin de garantir la sécurité des travailleurs, un programme interne de sensibilisation pourrait être mis place, et des lignes directrices pourraient être publiées concernant la lutte contre les nuisances provenant de l'usine de traitement.

S'agissant de l'étape de réutilisation, on peut envisager de construire un nouveau site de traitement des boues séchées, ou de former les agriculteurs à la sélection de variétés qui se consomment uniquement cuites. Afin de protéger la santé des consommateurs, on pourrait lancer un programme de sécurité alimentaire des ménages (pour encourager le lavage des produits agricoles), et publier des normes applicables aux produits issus des boues (appui réglementaire).

Une fois que les mesures de contrôle les plus adaptées à chaque risque ont été identifiées, l'équipe de PGSSA peut consigner les nouvelles mesures et celles ayant été optimisées dans un plan d'amélioration. L'étape 4.2 vise à regrouper les options choisies dans un plan d'action clair.



Le chapitre 4 des lignes directrices de l'OMS indique que pour formuler des solutions inclusives, équitables et concrètes, il est essentiel de comprendre la combinaison existante de systèmes d'assainissement et de planifier la manière dont cette combinaison devrait évoluer au cours du temps, au fur et à mesure des progrès réalisés.

Cette approche permet une amélioration progressive de l'assainissement dans différents endroits et à différents moments. Les interventions peuvent être ciblées et échelonnées afin de maximiser leur impact positif sur la santé.

Cette figure donne un exemple de la manière dont les cibles technologiques peuvent être visualisées, en illustrant la suppression progressive des systèmes d'assainissement non sûrs pour parvenir progressivement à un accès universel à des systèmes sûrs.

Le délai pour atteindre les cibles en matière d'assainissement dépasse généralement les échéances habituelles des cycles électoraux ou des projets financés par des acteurs extérieurs. La planification de l'assainissement doit donc être institutionnalisée et intégrée dans les systèmes de planification, de budgétisation et de financement du gouvernement.

Lors de l'élaboration du plan d'amélioration progressive, vous devez :

- Établir les améliorations par ordre de priorité en fonction des dangers présentant les risques les plus élevés.
- Identifier la personne ou l'agence responsable et le calendrier.
- Assurer la coordination
- L'équipe de PGSSA peut également choisir de sélectionner et de mettre en œuvre des mesures de contrôle provisoires plus abordables en attendant de débloquer des fonds suffisants à la mise en œuvre d'options plus coûteuses.
- Le plan d'amélioration progressive doit prévoir la possibilité d'adapter les processus de préparation et d'adaptation pour répondre à l'émergence de conditions inattendues, comme les aléas d'origine climatique.

L'étape 4.3 est la mise en œuvre effective du plan d'amélioration, qui nécessite d'importants efforts de coordination.

Idéalement, une partie des fonds devrait être garantie dès le départ afin de s'assurer que des mesures immédiates sont prises. Toutefois, de nombreuses activités nécessiteront l'engagement des organisations responsables plutôt qu'un financement spécial. C'est le cas des mesures de réglementation et de contrôle de la gestion, car les ordonnances et les lignes directrices locales peuvent être préparées dans le cadre du travail quotidien des autorités concernées. Pour les mesures visant à modifier les comportements de la population en général, une coordination est nécessaire pour la mobilisation de la communauté et les campagnes de sensibilisation.

Très bien ! Nous avons donc terminé le module 4. Vous avez appris à :

- Considérer les options pour contrôler les risques identifiés ;
- Utiliser les options sélectionnées pour élaborer un plan d'amélioration progressive ; et
- Mettre en œuvre le plan d'amélioration.

Dans le cours suivant, nous étudierons module 5 : Suivi et vérification de la performance des mesures de contrôle.

Merci de nous avoir suivis !